Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Sexe : ..... Téléphone : .....

E-mail: .....

Vous êtes licencié :

Club.....

Fédération: .....

Licence N°:.....

Les mineurs, à la date de l'épreuve, devront fournir obligatoirement une autorisation parentale signée et être accompagnés pour les - de16 ans.

☐ **32 km** ☐ **67 km** ☐ **80 km** ☐ **97 km** ☐ **110 km**

Cyclo : 7 € / Non licencié : 9 € / -18 ans : gratuit

Départ de 7 h 30 à 9 h 30
Une collation est servie à l'arrivée

Ce bulletin d'inscription est à envoyer accompagné de votre réglement à l'ordre du «Cyclo Bourcain» au
4 rue Emile Vidal - 26500 - Bourg-les-Valence **avant le 6 Avril 2019**

☐ « j'accepte le réglement et m'engage à le respecter »

Date et signature :

Le cyclo Bourcain vous présente

LA RANDONNÉE CYCLISTE DES VIOLETTES

33ème édition

Samedi 13 Avril 2019

"La Randonnée des Violettes, la classique de printemps en Drôme des Collines, cyclotouristes, venez nombreux ! :-)
Une collation est servie à l'arrivée !

5 CIRCUITS :
32 / 67 / 80 / 97 / 110 km

1er DÉPART à 7h30 :
Lycée des 3 Sources,
halle des sports,
Bourg-lès-Valence

Ville de Bourg-les-Valence

Renseignements : 06 87 17 50 82
www.cyclo-bourcain.net

5 CIRCUITS

N° Open Runner 9315564 :
Long : 110 Km

N° Open Runner 9315762 :
Long : 97 Km + raccourci bleu

N° Open Runner 9383246 :
Mi-Long : 80 Km + raccourci violet

N° Open Runner 9141874 :
Moyen : 67 Km + raccourci vert

N° Open Runner 9381631 :
Mini : 32 Km + raccourci noir

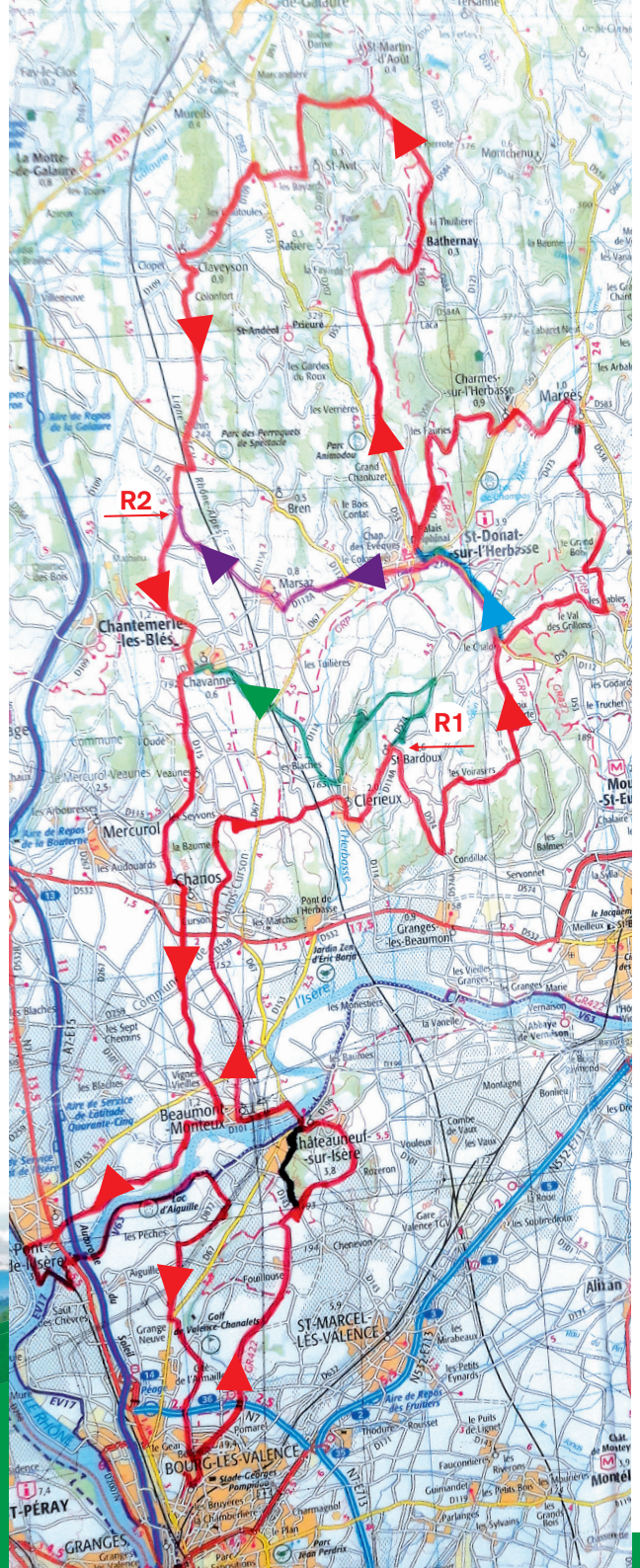

Règlement

ARTICLE 1 – DÉFINITION

La Randonnée des Violettes est une manifestation cycliste sur route de type cyclotourisme qui se déroulera le Samedi 13 avril 2019. Elle est organisée par le CYCLO BOURCAIN (Bourg-Lès-Valence) en application des préconisations de la Fédération Française de Cyclotourisme. Les parcours, validés par des cyclistes expérimentés, seront signalés par un fléchage et des panneaux de prévention nécessitant une vigilance accrue. Un document, détaillant les parcours et les points de ravitaillement, sera remis à chaque cyclo. Cette randonnée est inscrite au calendrier régional Rhône-Alpes du CODEP26. Elle comporte 5 parcours cyclos (32, 67, 80, 97 et 110 kms). 1er départ à 07 h 30.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS :

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non dans un club. Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale. La présence des parents est impérative pour la participation d'un mineur de moins de 16 ans.

ARTICLE 3 - IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Chaque participant est considéré en excursion personnelle et doit, à ce titre, respecter l'environnement en particulier, en n'abandonnant aucun déchet sur le parcours (emballages, chambre à air, etc.).

ARTICLE 4 – VAE

Les Vélo à assistance électrique sont admis. Les participants doivent être en autonomie énergétique totale, aucune assistance «batterie» sur le parcours n'est prévue par l'organisateur.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ

La sécurité est une préoccupation constante de l'organisation qui sensibilisera les participants au respect du Code de la route et au respect des autres usagers.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les cyclistes.

5 – 1 – Sécurité randonnée : Des motards, équipés d'une trousse de secours de 1ère urgence, sillonneront les parcours en liaison avec le Départ/Arrivée ; ils seront également chargés de rappeler les consignes à tout participant ayant un comportement inadapté.

5 – 2 – Sécurité sanitaire : Tout engagé reconnait être apte physiquement à effectuer l'un des circuits de la randonnée proposée. Des titulaires du PSC1 seront à disposition pour intervenir, si nécessaire.

ARTICLE 6 - INSCRIPTIONS

6-1 Les inscriptions se font sur le lieu du départ, Halle des Sports des 3 Sources, Bourg-Lès-Valence de 07 H 30 à 09 H 30.

6–2 Une inscription par bulletin détachable de la plaquette, accompagné d'un chèque à l'ordre de «Cyclo Bourcain», est à transmettre à l'adresse suivante : Cyclo Bourcain, 4 rue Emile Vidal - 26500 BOURG LES VALENCE. La clôture des inscriptions par courrier est fixée au 7 avril 2018 (à date de réception).

6–3 Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

6-4 En cas d'annulation pour cause indépendante de sa volonté (événement climatique, interdiction au dernier moment par les autorités,....) l'organisateur ne remboursera pas les inscriptions et informera les engagés des compensations possibles.

ARTICLE 7 - ASSURANCES

7 – 1 Responsabilité Civile : Conformément aux textes de loi et à la réglementation FFCT, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile et celle de tous les intervenants et participants. Celle-ci intervient dans tous les cas entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, et seulement sur les itinéraires définis et entre ces deux repères.

7 – 2 Assurance Dommage Corporel : tout participant licencié FFCT bénéficie de part sa licence d'une assurance individuelle accident.

7 – 3 Assurance Dommage Matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourrait subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute.

ARTICLE 8 – SUPPORT MÉDIATIQUE

Tout participant autorise l'organisateur à utiliser, sous quelque forme et support que ce soit, son nom et/ou son image dans le cadre de la communication autour de La Randonnée des Violettes. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

ARTICLE 9 – PRESTATION

Une collation sera servie à l'arrivée (heure limite pour accès espace repas 14H00)

ARTICLE 10 – ACCEPTATION

La participation active à La Randonnée des Violettes, sur les cinq parcours cyclotouristes, implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

Contact PC Central : 06 87 17 50 82
Urgences - Pompiers 18 ou 112 - Samu 115

Circuit long Dép. BLV // Arr. BLV

ALTITUDE & TOPOGRAPHIE

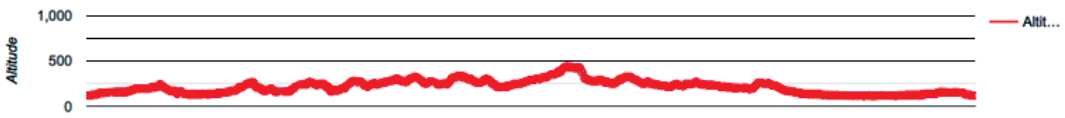

[Dénivelé négatif cumulé : 1097 m - Dénivelé positif cumulé : 1095 m]

Dénivelé global : -2 m

Altitude au départ : 118 m I Altitude à l'arrivée : 116 m

Altitude Maximum : 438 m I Altitude Minimum : 112 m